L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 30 JUILLET 1879. 52me Année

DUFOUR & ZIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI 30 JUILLET 1879.

Faïence et Granite.—Voyez l'annonce d'encan de D. B. Murphy & Co.

LA DETTE DE VILLE.

Si nous revenons souvent sur la question de la dette de ville, c'est parce que la ville n'étant pas souveraine et ne pouvant pas décider de ses affaires comme l'Etat décide des siennes, il faut nécessairement concilier des intérêts qui se combattent les uns les autres pour arriver à un règlement final et durable. On a cherché bien des fois le moyen de résoudre la difficulté en brochant sur tous ces intérêts antagonistes et autant de fois on a échoué, parce que tout aussitôt on a menacé la ville de procès de toutes sortes, et nous ajouterons qu'on ne s'est pas borné à menacer mais qu'on a intenté ces procès et que plusieurs ont déjà eu un résultat défavorable pour la ville. Aujourd'hui, la ville comme corporation municipale, n'a pas plus l'espoir d'échapper à ces poursuites judiciaires qu'il y a un an, deux ans ou trois ans. C'est toujours la même chose. La Convention a touché à l'organisation des tribunaux, mais elle n'a pu changer la justice. Les tribunaux restent, les juges aussi et aussi les principes; comment obtenir de ces tribunaux la décision que la ville ne doit pas quand elle doit, et que ses dettes ne relèvent pas à tant quand elles sont contestées par des titres émanant de la municipalité elle-même?

Une légalité fondée sur des titres authentiques est invincible quand elle ne peut être attaquée par la fraude, car la fraude vicie les contrats et les annule. Dans le cas où se trouve la ville, la fraude ne manque pas; on la sent et on la voit dans la plupart des contrats qui établissent les dettes. Mais comme elle n'a pas été commise exclusivement par ceux qui possèdent actuellement une partie des titres, les tribunaux répugnent à l'admettre en faveur des créanciers ou des intéressés qui l'invoquent contre d'autres créanciers qui se prétendent innocents. De là l'impossibilité d'arriver à un règlement par la voie des tribunaux.

On a pensé alors à un autre expédient et cette expédient consisterait à abolir la ville de manière à rendre irresponsable ce qui pourrait en rester. La ville! Où est-elle? on ne la trouverait plus; on ne pourrait plus la traduire en justice et réclamer d'elle ce que dans sa nouvelle existence elle ne devrait pas. On changerait tous les noms; le maire serait introuvable; il n'y aurait plus de contrôleur ni de trésorier; il n'y aurait plus d'administrateurs ni de conseil municipal. On ne saurait donc qui assigner devant les cours pour réclamer l'exécution des contrats de finance ou d'autres contrats. Oui, mais abolir la ville, n'est pas la démolir. On ne ferait pas disparaître ses places, ses rues, ses avenues, ses édifices publics, ses quais, ses débarcadères; enfin on n'en ferait pas disparaître ses maisons ni ceux qui les habitent ou les possèdent; on n'en ferait pas disparaître les contribuables et nous sommes certain qu'il y aurait encore des assesseurs et des collecteurs, des greffiers, des juges et des shérifs pour faire payer les taxes et soutenir l'existence hybride de la société qui aurait remplacé la Nlle-Orléans. Les taxes sont éternelles et c'est certainement la dernière chose qui disparaitra du monde quand le monde finira.

Au surplus, le moyen a été déjà invoqué et n'a pas réussi. Nous pouvons même dire qu'il a misérablement échoué bien qu'il ait été employé par un homme puissant et qui passe pour être l'aigle du barreau orléanais. Nous nous rappelons que M. Semmes dans le procès de Rosalie Macnhaut qui demandait le payement de ses intérêts arriérés, intérêts représentés par une somme restée entre les mains de l'agent fiscal, eut l'idée de soutenir devant la cour de circuit des E. U. que la charte de 1870 avait changé la ville, en la privant de son conseil municipal et de sa charte de 1852, et que par conséquent elle n'était plus responsable des dettes contractées à cette époque. Mas M. Semmes n'eut pas plus tôt indiqué l'argument dont il comptait se servir pour repousser la demande de Rosalie Macnhaut que le juge Woods lui fit comprendre par un signe de tête que l'argument ne tiendrait pas, ce qui engagea le grand avocat à ne pas insister et à produire des raisons meilleures.

On a maintefois comparé, sous le point de vue des obligations et des contrats, l'état d'une ville à celui d'un particulier. Or, un particulier ne peut point se libérer de dettes, en faisant administrer son bien par des intendants ou des gérants ou par des administrateurs quels qu'ils soient. Le bien est toujours à lui et tant qu'il en a il est responsable de ses engagements. Il est même responsable au-delà, car si la fortune lui revient, les obligations légales renaissent à moins qu'il n'ait pu profiter de quelque statut spécial favorable aux banqueroutiers de bonne foi. Il arriverait donc à la ville ce qui arriverait à ce particulier. Les procès continueraient contre chacun de ses représentants quelque fût son titre ou sa qualité, et les créanciers auraient des droits sur chacune de ses recettes. D'ailleurs, l'exécution fédérale des lois ne peut point dépendre des révolutions municipales des villes, à moins que ces révolutions ne réduisent matériellement ces villes au néant. Oh alors, comme il n'y a plus rien à prendre, les procès cessent forcément et la libération est complète.

Plusieurs villes des Etats-Unis nous fournissent des exemples à l'appui de cette thèse. Memphis, qui a mis de côté son gouvernement municipal, n'a pu se mettre par là à l'abri de ses créanciers qui continuent leurs poursuites. Nous pouvons en dire autant de Mobile qui est à peu près dans la même situation financière que Memphis. Houston, dans le Texas, éprouve les mêmes difficultés et bien d'autres villes du Sud et du Nord que l'abus du crédit a rendues misérablement pauvres, loin de les enrichir. Toutefois, en changeant de gouvernement, ces villes ont obtenu un grand soulagement. Dépensant beaucoup moins, elles y ont gagné quelque modération dans le tarif des taxes. Si ces villes ne sont pas libérées de leurs dettes, elles sont au moins dégrevées d'une partie de leurs charges fiscales, et cette différence est précieuse. Elles peuvent respirer en attendant des jours meilleurs.

En vue d'un changement pareil, la Convention a donné à la Législature un plein pouvoir à ce sujet, et nous ne voyons pas trop ce que la Convention, assiégée d'intérêts si divers et si opposés les uns aux autres, pouvait faire de plus [illegible] de la dette de ville concerne [illegible] les habitants de la ville, [illegible] la ville contribue grandement [illegible] ressources de l'Etat, la Convention a voulu la traiter en amie en fixant le taux municipal à un chiffre qui, pour cette fois, depuis bien longtemps, n'a point fait de malheureux.

Ce plein pouvoir, donné à la Législature, et cette réduction de taxe [illegible] des conséquences heureuses pour [illegible]

air de la Nouvelle-Orléans. Ces deux actes feront comprendre aux intéressés la nécessité d'un arrangement final. Les porteurs les plus récalcitrants se désisteront de prétentions parfaitement légales mais d'une satisfaction difficile en l'état actuel des choses, et les créanciers, porteurs de titres véreux, qu'ils ont acquis à bon marché pour ne pas dire à vil prix, seront facilement disposés à toute conversion qui les laissera en possession non contestée d'une partie de ces titres. L'arrangement paraît même devoir être facile pour peu qu'on veuille examiner de bonne foi la valeur réelle des créances respectives contre la ville, et pour peu qu'on veuille calculer ce qu'un arrangement final et non contesté ajouterait de valeur à ces créances si réduites qu'elles fussent.

Nous posons ici en fait que, à l'exception des bons consolidés de 1852 qui ont coûté leur prix nominal et dont le cours pendant nombre d'années, a été au dessus du pair, toute conversion quelle qu'elle soit profitera aux autres bons, c'est-à-dire aux bons qui aujourd'hui forment les éléments de la loterie municipale. Les bons d'Etat avaient baissé de 40, 45 et même de 50 pour 100 dans l'espace d'une année, quand les bons à prime, pendant le même temps, n'ont pas fléchi de plus de 10 pour 100, bien qu'ils soient menacés de toute espèce de désastres, car on peut, devant les cours, invoquer contre ces bons, la fraude et l'illégalité. Nous ne concevons pas même que cela n'ait pas été fait depuis longtemps. Ne pourrait-on donc trouver à la Nouvelle-Orléans, une centaine de contribuables pour entreprendre un procès qui, dans le principe ne coûterait absolument rien, et dont les frais, s'il tournait à bien, seraient remboursés par la ville reconnaissante? Ce procès ne serait pas plus tôt commencé que les bons à prime éprouveraient une baisse très forte, et ceux qui les possèdent se montreraient subitement empressés à accepter un plan de conversion qui au fond, ne leur coûterait rien, et qui mettrait la ville en état de payer tout le monde, sans excéder la limite de taxe fixée par la Convention.

Le calcul est facile à faire : une réduction de 16 millions à 25 pour cent ferait baisser la dette contestable à 4 millions, et une réduction à 50 pour cent des bons consolidés en ferait baisser le principal à un peu plus de 3 millions; en tout pour les deux dettes, 7 millions et quelque chose. Une réduction des intérêts arriérés et de la dette flottante à 50 pour 100 également, ajouterait deux millions de plus seulement à la dette générale, qui s'élèverait ainsi à 8 millions. Un intérêt général de 4 pour 100, ferait tomber le service de cet intérêt à la moitié de ce que coute déjà aujourd'hui le jeu des bons à prime. Tel serait le résultat de cette opération pour la ville. Quant aux porteurs de bons, ceux qui ont des bons à prime y perdraient peu. Ces bons convertis seraient immédiatement cotés à la hausse. L'affaire serait moins bonne pour les consolidés. Les porteurs de ces bons anciens et dignes de respect, mais malheureusement peu respectés, auraient le droit de se plaindre, mais c'est là une consolation stérile, et si, honnêtement, on leur tenait compte de l'intérêt qu'on ne leur payait pas, quand on payait les bons à prime, il est grandement probable qu'ils accepteraient la conversion. Mais en laissant les bons consolidés en dehors de l'opération, nous arrivons toujours à un résultat magnifique pour la ville, et ce résultat ne souffrirait pas beaucoup de l'issue du procès des bons consolidés, qui est maintenant en appel devant la Cour suprême des Etats-Unis, quelque favorable que cette issue pût être pour les détenteurs de ces bons.

LES LOIS FERRY AU SÉNAT.

Nous lisons dans la *République française* :

Le Sénat a nommé hier la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur. Cinq commissaires sur neuf sont hostiles au projet; ce sont : M. Jules Simon, élu dans le deuxième bureau, contre M. Honnoré; M. Daguenet, dans le quatrième, contre M. Testelin; M. de Voisin-Lavernière, dans le cinquième, contre M. Barthélemy Saint-Hilaire, M. de Parieu, dans le sixième, contre M. Gaston Bazile; M. Buffet, dans le septième, contre M. George.

Les commissaires favorables sont : MM. Foucher de Careil, élu contre M. Henri Fournier; Schœlcher, contre M. de Malleville; Pelletan, contre M. le baron Leguay, et M. Bertauld contre M. Laboulaye.

En additionnant les chiffres du scrutin, on reconnait que 265 sénateurs ont pris part au scrutin : 136 ont voté contre le projet; 123 sont favorables, et il y a eu six bulletins blancs. Dans le sixième bureau, M. Waddington, président du conseil, a prononcé un important discours, dont voici le sens général :

Ce n'est pas, a-t-il dit, une loi religieuse, mais une loi politique, que nous avons voulu faire. Nous avons voulu protéger l'enseignement et le diriger dans le sens des institutions républicaines et des idées modernes qui règnent dans notre pays depuis le commencement du siècle. On a provoqué une vaste agitation en prétendant que nous supprimions la liberté des pères de famille. Je m'inscris en faux contre une telle idée prêtée au gouvernement. Il y a, en effet, des établissements tenus par des ecclésiastiques qui ne sont pas menacés et qui sont prêts à recueillir les élèves qui sortiront des établissements supprimés. La loi ne touche qu'à l'enseignement secondaire. L'instruction primaire est complètement désintéressée, et il est important de le constater. Nous nous sommes trouvés, par un grand nombre d'établissements, en présence d'une société qui s'est toujours montrée l'ennemie de tous les gouvernements, dont l'enseignement est la négation de toutes les idées modernes, qui sont notre fonds commun, et une attaque continuelle contre tout ce qui est libéral.

Voilà ce que nous avons voulu combattre. On demande où est le danger.

C'est qu'en partageant la société française en deux fractions ennemies, on crée entre elles des abîmes. Ce sont ces enseignements, dont le but idéal est de constituer un despotisme, que nous voulons supprimer. Tel est le caractère de la loi.

Nous voulons fonder la République. Notre droit et notre devoir est de combattre une société politique qui, à travers les trois derniers siècles, a poursuivi non pas un but religieux, un apostolat, mais une domination politique.

J'éprouve un profond chagrin de voir la cause catholique reliée et solidarisée avec une telle société, au lieu de s'affranchir d'une pareille tutelle. C'est là un grand danger, qui serait fatal à l'avenir de notre pays."

Beaucoup de journaux s'occupent de la nomination faite, hier, par les bureaux du Sénat, de la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet Jules Ferry.

"A tous les points de vue, assure la *République française*, nos adversaires ne gagneraient rien à renvoyer le débat à la prochaine session.

"S'ils ont réellement la majorité au Sénat—ce que nous ne croyons pas encore—ils doivent désirer qu'un vote solennel vienne bientôt le démontrer. Si, au contraire, ils n'ont triomphé que par l'absence d'une vingtaine de nos amis, et par un hasard des bureaux, il ne faut pas que l'équivoque se prolonge, et, dans tous les cas, nous espérons, jusqu'à preuve du contraire, que M. Jules Simon ne se prêtera pas à une pareille manœuvre."

Le *Siècle* espère que "le Sénat examinera toutes les raisons qui ont déterminé la conduite du gouvernement et la conclusion de la Chambre des députés, et que le Sénat montrera que les deux Chambres sont animées d'un même vœu [illegible] le bien de la France et la [illegible] de la République.

ALGÉRIE.

L'HOMME A LA MARMITE.

Le correspondant du *Temps* en Algérie lui envoie les renseignements suivants sur les suites de l'insurrection de l'Aurès :

On peuvent conduire la crédulité et le fanatisme. Il y a quelques semaines, les six mille membres de la tribu des Ouled-Daoud possédaient près de soixante mille têtes de bétail; leur récolte de céréales sur pied était estimée à près d'un million et demi de francs. Aujourd'hui, la colonne française et les voisins ont razzé plus de quarante mille bêtes; dans la belle plaine de Medina et dans plusieurs plaines voisines, les orges et les blés ont été foulés aux pieds des chevaux et des mulets, ou dévorés par les animaux capturés et amenés près du camp. Enfin, avant-hier, tandis que je descendais vers Batna par le chemin du bordj de l'Oued-Taga, avec les troupes d'Alger commandées par le colonel Hervé, notre petite colonne de 1,600 hommes était suivie d'une immense cohue de trente mille moutons, chèvres, bœufs et mulets, dépouilles opimes de l'ennemi vaincu, véritable armée qui faisait voler au loin la poussière des sentiers, se précipitait comme une avalanche du haut des montagnes, buvait en passant toute l'eau d'un ruisseau, et faisait disparaître en un clin d'œil ce qui restait d'épis dans les champs cultivés qu'elle rencontrait sur sa route.

Je vous ai déjà dit quel était, sinon l'unique, du moins le principal auteur de tout ce désastre.—Un charlatan élevé dans une Zeouia.—Il peut certes y avoir bien des causes de troubles dans notre colonie algérienne. Il en est qu'une administration vigilante et intègre peut atténuer et même faire disparaître entièrement. Mais je doute que, de longtemps, aucun pouvoir, civil ou militaire, se trouve suffisamment prémuni contre ces surprises étranges, ces explosions sans raisons antérieures apparentes, que peuvent faire surgir en quelques jours les prédications d'un fanatique doublé d'un jongleur habile à jouer du miracle. De ces prophètes, l'histoire de l'Algérie en compte déjà un bon nombre. Presque tous ont eu un surnom tiré la plupart du temps de l'animal ou de l'objet qu'ils faisaient servir à leurs jongleries : Bou Barla—l'homme à la mule.—Bou Maza—l'homme à la chèvre.

Celui qui nous occupe, si sa carrière eût été plus longue, aurait eu des droits incontestables au surnom de Bou-Tadjin—l'homme à la marmite.—C'est en effet à cet instrument vulgaire qu'il a dû son prestige. Le chérif était doué d'un talent de société tout spécial. Il était ventriloque. Dans les conciliabules tenus à la tombée du jour, qui ont précédé, quatre ou cinq nuits durant, la levée de boucliers des Ouled Daoud, il entamait, avec ce sérieux dont les augures ont seuls le secret, des conversations suivies avec l'esprit du Prophète, caché au fond d'une marmite placée au milieu de l'assistance : "Vous connaissez bien ma voix, disait-il, en s'enveloppant dans son burnous, à ses auditeurs ébahis. Eh bien, je vais interroger cette marmite, et c'est le Prophète qui me répondra." Et le Prophète de répondre,—l'obscurité favorisant l'illusion,—par toutes les séduisantes promesses dont je vous ai donné des échantillons dans mes précédentes lettres, prescrivant le meurtre des caïds, la marche sur Rhaï, etc. Vous pouvez-vous figurer l'effet produit sur des populations absolument primitives.

On annonce que, d'accord avec M. le ministre de l'Intérieur, M. le gouverneur général civil de l'Algérie vient d'ordonner une enquête au sujet des troubles qui ont éclaté dans l'Aurès. La commission chargée de procéder à cette enquête est constituée comme suit : M. Regnaud, directeur des affaires civiles, président; M. le général de division Formegol; Gustave Graux; M. le général de brigade Lemenu; M. Vignard, chef de bureau. La commission va se rendre immédiatement dans l'Aurès pour commencer son enquête, qu'elle fera sur place.

UNE LETTRE DU PRINCE NAPOLEON—Les journaux républicains reproduisent la lettre suivante que M. Jérôme Napoléon écrivait à l'*Avenir National*, en 1873, au moment du voyage du comte de Paris à Frohsdorff, alors qu'on menaçait la France de la restauration bourbonnienne.

Paris, 26 septembre 1873.

Messieurs,

La franchise, l'imprévu de votre démarche me forcent à une réponse brève; elle m'est dictée par les opinions de toute ma vie.

En face de la gravité et de la publicité de votre lettre, je ne dois pas garder le silence.

Le devoir de tout citoyen, à l'heure grave où nous sommes, est de ne pas sortir de la cité en péril comme les neutres de l'antiquité. Non, je ne suis pas neutre, et je ne déserterai pas la lutte.

Je ne puis parler qu'en mon nom; mais comment croire que ceux dont les cœurs vibrent au nom de Napoléon me désapprouvent!

L'alliance de la démocratie populaire et des Napoléon a été le but que j'ai poursuivi dans tous les actes de ma vie politique. Soutenons notre drapeau en face des menaces du drapeau blanc, étranger à notre France moderne, et que le prétendant ne saurait abandonner que par un compromis et un sacrifice fait aux habiles de son parti. Que vaudrait d'ailleurs cette concession de la dernière heure? Le règne des Bourbons ne saurait être que le triomphe d'une politique réactionnaire, cléricale et antipopulaire. Le drapeau de la Révolution abrite seul, depuis près d'un siècle, le génie, la gloire et les douleurs de la France; c'est lui qui doit nous guider vers un avenir vraiment démocratique.

Entre tous les défenseurs de la souveraineté du peuple, beaucoup diffèrent sur les moyens de l'appliquer; mais une entente commune, à l'heure actuelle, sur le principe même de cette souveraineté, est nécessaire et patriotique. Nous tous, citoyens de la société moderne, nous devons chercher à établir, par le suffrage universel, la vraie liberté basée sur les réformes qui sont la condition du salut de la France.

Oui, il faut oublier les dissentiments, les attaques, les luttes, les souffrances réciproques, les insultes mêmes, pour affirmer le principe de la souveraineté nationale, en dehors duquel il n'y a que dangers, discordes et nouveaux désastres. Soyons unis pour déjouer des tentatives funestes, et formons ainsi la sainte alliance des patriotes!

NAPOLÉON (Jérôme).

LA RECONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE.—L'état d'avancement des travaux de l'Hôtel-de-Ville à Paris ne répond pas à l'attente de l'administration, par suite des modifications successivement introduites dans les plans. Ainsi, le projet admis au concours de 1872 les architectes espéraient conserver la façade du Boccador à la ville Saint-Jean. On a dû y renoncer et profiter de ce remaniement du projet pour exhausser d'environ deux mètres le nouveau monument. En 1878, des modifications ont été apportées au devis de la maçonnerie. Cependant, depuis quinze mois on s'est efforcé de réparer le temps perdu en imprimant une grande activité à la construction.

Dans le courant du mois de mai dernier, 1,098 ouvriers étaient employés dans les chantiers, et du 1er janvier au 15 mai de l'année courante, il a été payé 70,000 journées de travail. Le nombre des ouvriers n'est limité que par la nature même de la construction. Enfin, comme cause de retard, il faut signaler les difficultés que les entrepreneurs ont rencontrées dans l'approvisionnement de la pierre qu'ils font venir de l'Yonne. L'hiver rigoureux que l'on a subi a défoncé les routes, et, par suite, les envois ont été ralentis.

Quoiqu'il en soit, on peut espérer, d'après les aperçus des architectes, que la [illegible] sera terminée jusqu'à la corniche vers les premiers jours du mois d'août prochain. La couverture et le ravalement seront exécutés pendant l'année 1880 et dans les premiers jours de 1881 les bureaux pourront être installés dans les nouveaux bâtiments. Quant aux installations de luxe, à l'aménagement des appartements particuliers du préfet de la Seine, c'est un travail à part.

D'après ce qui précède, on peut considérer comme devant être terminés avant deux ans les gros travaux de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Ajoutons que la dépense totale de l'édifice, fixée, et accrue d'un dépôt de l'opération, à 11 millions de francs, s'élèvera à 29 millions au moins.

M. DE LESSEPS A ROUEN.—M. Ferdinand de Lesseps a fait lundi une nouvelle conférence dans la salle des Augustins à Rouen. Il a été accueilli par des applaudissements enthousiastes, et la foule entassée pour l'entendre s'est levée entière pour le saluer.

M. Gravier, président de la Société de géographie, a ouvert la séance par quelques paroles émues, dans lesquelles il a témoigné la satisfaction qu'éprouvait la Société normande de géographie de pouvoir entendre et faire entendre à ses concitoyens l'homme qui, après avoir ouvert au monde le canal de Suez, se prépare encore à lui livrer le passage de Panama.

M. Gravier ayant donné la parole à M. de Lesseps, celui-ci a remercié le président, et a rappelé qu'il y a quinze ans, alors qu'il venait de commencer ses travaux de Suez, il était venu faire une conférence à Rouen. Ces travaux, qu'on déclarait impossibles, sont aujourd'hui terminés. Au moment d'entreprendre une seconde œuvre analogue à la première, M. de Lesseps a voulu de nouveau se faire entendre d'une partie du peuple français.

Faisant allusion à la nouvelle œuvre projetée, l'illustre conférencier a ajouté :

On parle des dangers d'une telle opération, de l'insalubrité du pays, etc. Tout cela est singulièrement exagéré, et pour ma part, je veux que ma petite-fille, une enfant de six ans, tienne et dirige la lumière électrique qui doit faire sauter la première crête de la Cordillère des Andes.

Les objections, les obstacles seront sont bien moins nombreux pour le percement de Panama qu'ils ne l'étaient pour celui de Suez.

Tout est préparé pour que le 5 ou le 6 du mois prochain la souscription soit ouverte.

M. de Lesseps a terminé son aimable causerie par des remerciements à l'auditoire, qui a renouvelé les témoignages de sa vive satisfaction.

M. Gravier s'est fait à son tour l'interprète de la Société de géographie pour remercier M. de Lesseps, et il a terminé en affirmant que M. de Lesseps, dans huit ans, nous reviendrait sa deuxième œuvre achevée, et il a pour cette époque invité le public rouennais à venir de nouveau acclamer l'infatigable travailleur.

Je suis fatigué de la nourriture que je prends....'conseiral les Shedines.

Le *Journal officiel* publie la note suivante :

La vente au profit des établissements de bienfaisance français de Londres vient de se terminer. Organisée par M. le comte de Montebello, ministre plénipotentiaire et chargé d'affaires, sous le patronage de S. A. R. le prince de Galles, elle a produit une somme de 200,000 francs, qui seront répartis entre les hôpitaux et les écoles destinés à secourir nos compatriotes malheureux.

La musique de la garde républicaine, qui s'était, à cette occasion, transportée à Londres, a remporté, comme à son ordinaire, les plus beaux succès. A la fin de la seconde journée, elle a terminé la série des morceaux qu'elle a exécutés dans la vaste salle d'Albert-Hall, par les airs nationaux des deux pays.

Lorsque la *Marseillaise* s'est fait entendre, l'assistance tout entière s'est découverte et a écouté notre hymne national avec une déférence émue. Elle l'a redemandée pour témoigner de nouveau des sentiments de sympathie et de cordialité qui existent entre les deux nations.

—M. le baron de Maynard, qui a représenté la France à Lisbonne, pendant cinq ans, et qui avait été mis en disponibilité sur sa demande, vient, après le récent vote de la chambre sur l'article 7, d'adresser la lettre suivante à M. Waddington.

Paris, 10 juillet 1879.

Monsieur le président du conseil,

Les circonstances me faisant prendre la détermination de quitter définitivement la carrière diplomatique, je viens prier votre Excellence de vouloir bien faire rayer mon nom du cadre de disponibilité.

Veuillez agréer, etc.

Signé : Baron DE MAYNARD.

M. le baron de Maynard est précisément l'auteur d'un mémoire publié en 1868 et adressé à M. de Moustier, alors ministre des affaires étrangères; mémoire par lequel son auteur combattait toute idée de guerre contre l'Allemagne, et démontrait l'inutilité de conquérir les provinces rhénanes, trop dévouées à leurs institutions pour accepter de vivre sous les lois françaises.

FÊTE DONNÉE PAR M. GAMBETTA.—On lit dans les *Débats* :

La fête donnée hier soir par M. le président de la Chambre des Députés a été magnifique. Les salons du Palais Bourbon étaient ornés de tapisseries des Gobelins; partout les plantes exotiques et les fleurs étaient disposées avec le plus grand goût.

Dans le jardin on admirait surtout les bosquets, les kiosques, les fontaines brillamment éclairés à la lumière électrique.

Le concert a obtenu le plus vif succès. M. Faure s'est fait applaudir dans *le Siège de Corinthe*, Mme Carvalho dans la romance de *Chérubin*, M. Talazac dans l'air de *Joseph*, Mlle Bilbaut-Vauchelet et Mlle Richard dans le quatuor de *Rigoletto*. Coupe d'un court entr'acte, le concert a été suivi d'un ballet aussi gracieux qu'original, organisé par Mme Fonta et dansé par les dames du ballet de l'Opéra, en costume du Directoire. Le Président de la République, le président du Sénat, les ambassadeurs d'Angleterre, de Turquie, d'Italie, d'Espagne sont restés presque jusqu'à la fin de cette charmante soirée pendant laquelle les musiques de la garde républicaine et du 119e de ligne ont joué à plusieurs reprises *la Marseillaise*. Les dames, comme on sait, n'avaient pas été invitées. En revanche on voyait un très grand nombre d'officiers de toutes armes à cette fête dont M. Gambetta a fait les honneurs avec beaucoup d'affabilité.

LE BUDGET DE LA RÉPUBLIQUE EN FRANCE—Nous lisons dans la *République française* :

La discussion générale du budget de 1880 n'a duré que deux séances. Cette habitude d'examiner d'une façon synthétique la situation des finances de la France avait disparu durant le règne de l'Assemblée nationale de 1871. A la fin de l'empire, lorsque les électeurs eurent fait dans le système des candidatures officielles une brèche par laquelle l'opposition entra au Corps législatif, MM. Thiers et Garnier-Pagès donnèrent un grand lustre à ce genre de discussion. Les finances si brillantes de la République ne sauraient redouter la lumière, mais l'opposition monarchique se tait; on n'a guère entendu que des républicains.

M. Allain-Targé a parlé le premier et a fait une esquisse du budget en s'en tenant aux grandes lignes. Il y a un premier budget ordinaire de l'Etat, qui est de 2 milliards 750 millions; un budget spécial des départements et des communes, qui est de 406 millions; un budget d'emprunt des travaux publics et du compte de liquidation, qui est de 568 millions. Voilà un exposé net et franc; la République, quoi qu'en disent certains journaux dont il sera parlé tout à l'heure, est logique en dégrevant d'un côté, en empruntant d'un autre.

L'expression *budget d'emprunt* est nouvelle et dit bien ce qu'elle veut dire. L'orateur, tout en constatant que la situation financière actuelle est digne du grand crédit de la France, a parlé des charges non sans un certain souci patriotique et, le total établi, a dit : C'est une situation qu'il faut surveiller. Nous pensons cependant que les ressources réelles de la République sont telles que l'optimisme est permis.

—L'interminable hiver qui sévit sur nous, dit le "Journal amusant", rend encore de saison l'anecdote suivante.

Il y a quelques années, un millionnaire avait ramené en Angleterre un nègre de l'Afrique.

C'était par un hiver rigoureux; un jour, comme le bon Africain traversait un village, tous les chiens du pays s'ameutèrent avec fureur contre ce voyageur, dont la couleur insolite ne leur revenait point.

Le nègre se baisse pour ramasser une pierre et la leur jeter, mais la pierre, solidement incrustée dans la glace, résiste à tous ses efforts.

Ce phénomène de la glace, dont il était témoin pour la première fois, plongea le nègre dans une profonde stupéfaction.

—Singulier pays! s'entendit-on murmurer, où y lâche les chiens et où y attache les pierres.

A renvoyer les [illegible] Chinois dépaysés.

—On lit dans la *Patrie* :

La délégation des chambres syndicales parisiennes au congrès international ouvrier de Marseille vient d'adresser un appel financier à tous ceux qui peuvent lui venir en aide.

Nous lisons dans ce document le passage suivant :

"Républicains, prêtez-nous votre secours pécuniaire! prouvez votre solidarité avec la démocratie en facilitant aux déshérités les moyens de chercher des remèdes à leurs maux."

Or, ces déshérités n'y vont pas de main-morte lorsqu'il s'agit de puiser dans la bourse de leurs amis.

C'est ainsi que les frais de voyage à Marseille des vingt-un délégués des chambres syndicales parisiennes ne sont pas évalués à moins de 12,000 francs.

Sur cette somme, le conseil municipal de Paris doit fournir un contingent de 5,000 francs.

Nous nous étonnons vraiment que l'administration supérieure autorise que l'on emploie ainsi l'argent des contribuables à subventionner une manifestation socialiste.

Si vous voulez un bon piano, adressez-vous à Werlein, 135 Canal. Ne prêtez pas l'oreille à ce que l'on pourrait vous dire au-dehors, mais allez voir par vos propres yeux. Les affaires de M. Werlein ont doublé depuis un an. Il vous donnera plein satisfaction. Vous trouverez chez lui des pianos de Chickering, de Mathushek, de Hale, de Pleyel, etc., ainsi que des pianos d'occasion. On échange aussi. Les prix sont bas et les conditions de paiement faciles et libérales.

Avez-vous jamais mangé une salade de [illegible]?

Depuis plus de trente ans, il est fait usage du sirop calmant de Mme Winslow pour les enfants. Il dégage l'estomac des acides, soulage des coliques, règle les intestins, guérit la dyssenterie et la diarrhée, provenant de la dentition ou d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

Décédé, hier, à 8 heures et demie, à l'âge de 76 ans, ZÉPHIRIN RISET, natif d'Aspet, département de la Haute Garonne, France. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures et demie du soir. Le corps est exposé encoignure Laharpe et Prieur No 91.

On demande

UNE bonne blanchisseuse pour l'hôtel du Fort Espagnol. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser aux Nos 14 et 16 rue Royale. 30 juil—3f.

AVIS.

M. LOUIS ABADIE ayant quitté la maison de son père, celui-ci ne sera pas responsable des dettes qu'il pourrait contracter. Nouvelle-Orléans, 29 juillet.
B. ABADIE,
130 rue des Ursulines.
30 juil—3f.

DEMANDE DE TAILLEURS.
75 FAISEURS D'HABITS.
50 Do GILETS.
50 Do PANTALONS.
DE BONS PRIX SONT PAYÉS.
Chez LEON GODCHAUX.
51 & 53 rue CANAL.
29juil—3f

AVIS.

LES personnes qui connaissent ou ont connu M. JACQUES BRUN de Montpellier (Hérault) sont priées d'en donner avis à Victor Privat, chez M. T. B. Jumonx, 27 et 29 Bienville, de la part de la famille de M. Jacques Brun.
29juil—3f Vor. PRIVAT.

NOUVEAU LAC!
Promenade-Concert
MERCREDI ET VENDREDI,
LE PROFESSEUR OSCAR WOLF, AIDÉ
de son magnifique corps de musiciens
Du Bataillon Crescent City,
est engagé pour la circonstance et présentera un attrayant programme.
La compagnie du chemin de fer de la rue du Canal fera partir des convois toutes les DEMI-HEURES, procurant ainsi, tout l'agrément voulu aux personnes désirant assister au concert qui commencera à 6 heures P. M. 20juil—

PROMENADE-CONCERT
—AU—
Fort Espagnol
Les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS
Après 5 heures et demie du soir, les trains partent toutes les 20 minutes. Le dernier train part du Lac à 11 heures 10 minutes du soir.
LE PROGRAMME SERA DISTRIBUÉ.
12juil—1m

Qu'on se le dise!!

BONNE NOUVELLE!
—COIN—
DOUANE ET BOURBON

OUVERTURE
LE 1er AOUT 1879.
27 juillet—3

A LOUER
FAIR GROUNDS.
A PARTIR de ce jour, 22 juillet, le loyer pour les pique-niques donnés aux Fair Grounds le dimanche est réduit à $150 pour le reste de la présente année, et $100 pour les pique-niques donnés les autres jours de la semaine. Pour plus amples informations s'adresser à
G. W. NOTT,
Administrateur,
165 rue du Canal.
22juil—1m

FREDERICKSON & HARTE,
PHARMACIENS-CHIMISTES,
139 rue du Canal,
Bâtisse Touro.
Agents pour les principales Eaux Minérales.
[illegible]
20 juil—10f 139 rue du Canal.

EXCELLENTE OCCASION!!
A VENDRE
4 [illegible] Washington Avenue.
[illegible]
EDMOND DUBUR
27 juillet 36 rue Decatur.

On ne trouve qu'une fois la chance qui sera offerte aux dames de la Nouvelle-Orléans.

CHEZ
DANZIGER.
Continuation de la grande vente LUNDI le 28 juillet, avant de prendre l'inventaire.

Tout ce qui a été connu en fait de grande vente dans cette ville sera surpassé et éclipsé par la dernière et plus grande combinaison de marchandises sèches et confections, à un bon marché étonnant

UNE SEMAINE AVANT NOTRE INVENTAIRE ANNUEL.

Nous sommes anxieux de réduire le stock en main aussi bas que possible, et avec cette intention en vue, nous ferons des sacrifices qui en tout autre temps ne seraient pas justifiables, et nous avons diminué sans exception tous les articles dans nos départements.

Mentionnons quelques articles spécialement et robes pour dames :
Robes Batiste Imprimée, pour dames, à $2, valant le double.
Robes Imprimées, pour dames, à $3 et $3.50, valant le double.
Robes, belles qualités, à $6.67.
Robes Blanches, bien garnies avec dentelles et en [illegible] à $9, $10, $11 et $12.
Robes Toile Grise, à $2 et $3, réduites de $4 et $5.
Robes Grises, à $1.

Robes d'enfants, grande variété
Manufacture de linge de dessous pour dames et enfants.
Grande vente avant l'inventaire.
Nos chemises pour dames de 50 cts réduites à 30 cts.
Nos chemises de 70 cts réduites à 40 cts.
2000 chemises brodées, brodées à la main, à $1.25, $1.75, $2 et $2.50, valant le double.
Nos Peignoires de $1 réduits à 75 cts.
500 Jupons brodés, bien garnis, les plus jolis en ville à $1, $1.25, $1.50 $1.75, $2 et $2.50.
Jupons à 40 et 50 cts.
Jupons à volants, à 85cts, vendus samedi 75 c.
Caleçons pour dames à 40 et 50 cts.
Gabrielles pour dames.
Ainsi que 50 belles Matinées, bien garnies, le tout diminué de 30 pour cent.

1000 coupons, différents yardages, à des prix qui doivent clore le tout durant la semaine.

A TRES BON MARCHE. — A un Bon Marché Surprenant. — QUALITE SUPERIEURE.
[illegible]

Damas pour table à 25 cts.
Damas pour table à 30 cts.
Grandes nappes, par $1 à $1.
Serviettes Damassées à 70 cts.
Essuie-mains damassés, à 15 cts.
Essuie-mains turc, à 5 cts.
Essuie-mains huck, par $1, à 6 1/2 cts.
Crash à 7 et 8 cts.

100 pièces Victoria Lawn Rayées, valant 10 cts, réduites à 7 1/2 cts.
75 pièces Victoria Lawn à carreaux, valant 15 cts, réduites à 10 cts.
100 Courtepointes blanches, valant 75 cts réduites à 50 cts.
Mousseline à carreaux pour moustiquaire à 60 cts.

Pour clore : 1 caisse Nainsook à carreaux, avec dessin en couleur, valant 25 cts, que nous offrons à 10 cts.

2 caisses Batiste imprimées, jolis dessins, à seulement 4 1/2 cts.
200 pièces Bunting à jour, toutes nuances, à 15 cts, valant 25 cts.
25 Bouvrettes $1, valant 30 cts à 10 cts.
20 pièces Grenadines $1, rayées, valant 40 cts à 15 cts.
Toile du Nord, etc., etc.

INDIENNES A 5 CTS.

Grandes réductions dans le département des Dentelles.
Valenciennes à 12 1/2, 15, 20 et 25 cts la pièce.
Broderies à 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 10 cts.

1000 yardes Gingham pour Robes à 4 1/2 c.

10,000 paires de BAS pour Dames, Hommes et Enfants, réduites de 25 pour cent.

4000 Corsets à 50 cts et au-dessus.
Véritable Corset français, vendu auparavant $2 50 réduit à $1 50.
Restant, quelques devants de Chemises pour hommes à 10, 20 et 25 cts valant 30, 65 et 85c.
200 pièces Mousseline de l'Inde, valant 50 et 60 cts à seulement 25 et 30 cts.
400 rouleaux de NATTES à 12 1/2 cts et au-dessus.

DANZIGER,
131 Rue du CANAL.
27 juillet— Bâtisse Touro.

POUR BORDEAUX.
Le steamer COLOMBO, capitaine [illegible], partira pour Bordeaux du 10 au 12 du mois prochain. Prix du passage en chambre, $75. (Beaux aménagements.)
Il repartira de Bordeaux pour la Nouvelle-Orléans le 14 septembre.
Pour passage s'adresser à J. B. CAMORS & Co., 61, rue Tchoupitoulas, ou à A. E. FRENCH & Co., rue de l'Union, 28.
Les expéditeurs feront bien d'envoyer l'envoi de leurs marchandises par ce steamer de bonne heure.
D'autres steamers suivront. 26 juil—14f

GODCHAUX
51 et 53 RUE DU CANAL
Est après tout l'endroit
POUR ACHETER
Des Vêtements.
Articles de Toilette et Chapeaux,
A bon marché et bien confectionnés
Les prix sur le papier sont insuffisants
—VENEZ—
Acheteurs de la ville
Et de la Campagne,
Riches et Pauvres,
examiner notre immense stock à bas prix.
Voyez vous mêmes,
Et soyez encore convaincus
Que
GODCHAUX
Défie encore toute concurrence et reste à juste titre le marchand de linge digne de confiance.
Nota.—Costumes pour première communion à des prix en rapport avec le temps.
2 mai—

AVIS.
La Banque du Sud en liquidation.—Les créanciers reconnus par le tableau présenté en cour, dont les réclamations n'ont pas été opposées, voudront bien se présenter à la maison de banque, le 26 juillet et les jours suivants, entre onze et deux heures, pour recevoir une participation provisoire de CINQ pour cent sur les montants à eux respectivement dûs.
Il n'est pas permis de distribuer davantage, en raison des oppositions pendantes, au tableau susdit.
Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1879.
G. T. BEAUREGARD,
E. DE BAYLE,
J. A. VAUGHT,
19juil—10f Liquidateurs.

Bureau de la [illegible] Insurance Company", au coin des rues Canal et Camp—Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1879.—A une réunion du conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer sur demande le dividende-intérêt semi-annuel de 3 0/0, cinq pour cent, sur le capital, aux actionnaires ou à leur ayant-cause.
18 juil—15f JOS. A. HINCKS, Assistant Secrétaire.

P. WERLEIN.
135 RUE DU CANAL,
BATISSES TOURO.
LA
GRANDE MAISON
DE
PIANOS,
D'ORGUES
ET DE
MUSIQUE
DU SUD.
Favorablement connue dans tout le Sud pour tenir les meilleurs PIANOS et ORGUES
AUX
PLUS BAS PRIX
ET AUX PLUS
Libérales Conditions

Son stock se compose de Pianos Chickering qui sont sans rivaux, d'excellents Pianos de Mathusek, des solides et sonores Pianos de Hale. Ces PIANOS possèdent toutes les qualités mécaniques et musicales des instruments de première classe et ont acquis un point d'excellence qu'il sera probablement difficile de surpasser. J'appelle l'attention spéciale des acheteurs sur les

Pianos Droits

Des facteurs mentionnés ci-dessus qui ont gagné une immense popularité en raison de la facilité avec laquelle ils peuvent être adaptés à beaucoup de pièces. Ils sont construits avec les meilleurs matériaux et se font remarquer par un travail très fin d'ébénisterie. Ils ont des caisses très fortes et de lourds chassis de fer dans lesquels sont incrustées les tables d'harmonie des plus grands pianos d'après les principes les plus scientifiques.

Le jeu est simple et n'est pas exposé à se déranger sous l'influence de l'atmosphère. Ils sont secs et possèdent une qualité particulière de chant qu'on ne trouve pas dans les autres pianos. Toutes les améliorations développées dans la fabrication des pianos depuis dix ans en Europe et dans ce pays ont été appliquées aux pianos ci-dessus mentionnés et nombre de traits importants sont brevetés et ne peuvent être employés que par les facteurs ci-dessus mentionnés. Tous les pianos sont dans des caisses en bois de rose très fortes. Quant à la durabilité, ces pianos n'ont pas de supérieurs. Non seulement ils durent une génération, mais leur son s'améliore avec l'usage pendant nombre d'années, pendant que les autres se détériorent et deviennent maigres pendant le même période. Les prix sont plus bas qu'ils n'ont jamais été et nos conditions conviennent à toutes les bourses.

Quant aux pianos européens tels que les Pleyel et d'autres, j'ai depuis 1875 cessé de les importer et je garde seulement ce qui me reste de ce temps et ce que je reçois en échange des pianos américains. On ne ferait pas en [illegible] à importer des pianos étrangers, payant 10 pour cent pour être mis dans des boîtes de zinc, et 20 pour cent de droit au gouvernement, quand surtout un piano plus durable et de beaucoup supérieur par le son peut être fait dans ce pays pour beaucoup moins d'argent. En ce moment, la Nlle-Orléans est la seule ville des Etats-Unis qui importe des pianos étrangers, et l'importation cessera à mesure qu'on apprendra à juger de la différence dans les pianos et qu'on comprendra qu'un piano américain de $300 est, sous tous les rapports, supérieur à un piano étranger de $400.

Les pianos droits américains dureront ils C'est une question fréquemment faite. Je réponds hautement : oui! Les pianos carrés de fer faits, il y a 40 à 50 ans quand la fabrication des pianos était à son début dans ce pays, ont conservé leur son et ont duré jusqu'à aujourd'hui. La fabrication des pianos droits dans ce pays est de date récente, soit 10 ans, mais le système américain de double chassis de fer qui distribue la tension sur toutes les parties du chassis assure leur durabilité et la tenue du ton, ce que coin puisse faire l'objet d'un doute.

Les autres parties dans les pianos américains ont une force double de celle des pianos étrangers. Je ferai, avec plaisir, voir la différence aux personnes intéressées.

LES PIANOS D'OCCASION

qui ont été loués pendant l'hiver, seront vendus à moitié prix sur le paiement de $1 par semaine et au-dessus. Toute garantie est donnée pour chaque piano vendu par moi. Je veux que mes acheteurs soient entièrement satisfaits de leur marché afin qu'ils recommandent ma maison à leurs amis qui ont besoin de pianos; si les clients ne sont pas satisfaits, les pianos seront échangés ou l'argent sera remboursé.

ORGUES,

J'ai un plus grand stock d'orgues qu'aucune maison du Sud, et je suis le seul agent pour les BABY

MASON ET HAMLIN

et les orgues de la Nouvelle Angleterre qui sont considérés comme les meilleurs du monde. Prix de $50 à $1000, vendus sur des versements mensuels ou trimestriels.

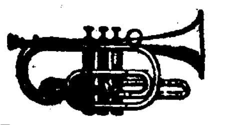

IMPORTATION DIRECTE

d'instruments de musique, tels que des Accordéons, Concertinas, Harmonicas, Violons, Guitares, Flutes, Boîtes à musique, Orgues à main, Cordes Italiennes pour tous les instruments.

A VENDRE EN GROS OU EN DÉTAIL.

Agence pour les célèbres instruments de cuivre de LECOMTE, qui sont les mieux faits, les mieux timbrés et au plus bas prix.
Demandez des catalogues illustrés.
Mon département de musique est complet et contient tout ce qui est publié dans ce pays et en Europe. Papier de musique et livres de musique à vendre à un escompte libéral.

P. WERLEIN,
Rue du Canal 135.
20juil—

ACHETEZ VOTRE
CHAUSSURE
A L'ETOILE ROUGE!!!

ON REND L'ARGENT POUR TOUT SOULIER QUI AVANT USAGE A CESSÉ DE PLAIRE

ON REND L'ARGENT POUR TOUT SOULIER QUI AVANT USAGE A CESSÉ DE PLAIRE.

COIN
Canal & Baronne.

Des villes de bains, demandez des catalogues de
L'Étoile Rouge,
on vous les expédiera.

ORDRES REMPLIS
PAR L'EXPRESS, C. O. D.

Tout soulier ne convenant pas peut être renvoyé.

Adressez tous vos ordres de chaussures à L'ETOILE ROUGE.

ARTHUR DURIEU.
2 juil— Propriétaire.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 29 juillet—CLASSE No 178.
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
37	77	74	29	31	38	12	9	40	34	58	27	67

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature.
Ce 29 juillet 1879—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILIE,
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos succursales.

GRAND RABAIS
—AU—
MAGASIN DE CHAUSSURES
—DU—
PAUVRE DIABLE,
COIN ROYALE & STE ANNE.

M. P. CASAUBIEILH annonce au public que, se proposant de transférer son magasin à la fin du mois, au coin des rues Dumaine et Bourbon, il a dans le but d'écouler entièrement son stock diligemment varié, effectué un GRAND RABAIS sur tous prix. On trouvera chez lui des chaussures de tout genre à des prix défiant toute concurrence.
2 juil—1m

J. LEVOIS
126, RUE DU CANAL 126.
Par suite de la mort de notre sieur J. LEVOIS et de la nécessité d'une liquidation rapide de son intérêt dans la maison, nous offrirons à partir de
Lundi, 23 courant
notre stock tout et bien assorti de
MARCHANDISES IMPORTÉES ET DU PAYS
à des prix tellement réduits que la vente rapide en est assurée d'avance.
Les clients de la maison et le public sont respectueusement priés de venir examiner nos marchandises et nos prix.
22juin—

NATTES,
NATTES.
Nous sommes prêts à offrir un assortiment très complet de NATTES venant d'être reçues.
D. H. HOLMES
155 rue du CANAL, et
15 rue BOURBON.
1erjuin—

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils ont transféré leurs bureaux du No 41 rue Decatur au No 73 de la même rue.
Nlle-Orléans, 30 juin 1879.
CORNIBÉ & DUCHENNE,
1er juil—1m 73 Decatur.

PHARMACIE GENERALE
Ancienne rue Chartres-Philippe
CETTE pharmacie, montée avec un soin minutieux, possède un stock complet de
MÉDICAMENTS DE CHOIX.
Les préparations y sont confiées à des chimistes d'une expérience éprouvée qui seront toujours prêts, la nuit comme le jour, à remplir les formules de MM. les médecins.
Grand assortiment de MÉDICAMENTS PATENTÉS. 13avril—

Le Dr A. CAPDEVIELLE
A OUVERT un bureau de consultation au No. 28, rue St-Philippe, encoignure Chartres.
Heures de consultation—Tous les jours, de midi à 2 heures.
Résidence—No. 114 rue Bourbon.
15 fév—

NATTES DE CHINE.
1900 rouleaux nattes blanches, à carreaux et fantaisie,
100 différents modèles de nattes fantaisie.
Prix plus bas que jamais auparavant à la Nouvelle-Orléans.
A. Brousseau's Son.
17.....RUE DE CHARTRES.....17
Stores,
Toiles Cirées,
Nattes Coco,
Rideaux et articles pour tapissiers.
Rideaux en crin et reps aux prix de New-York.
Venez voir nos marchandises.
22 juin—

MÉDAILLES
Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

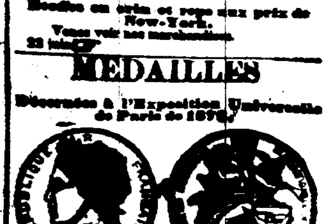

ALPH. WALZ,
Propriétaire et fabricant du célèbre
MALAKOFF BITTERS
qui, comme l'indiquent les médailles ci-dessus, a remporté le prix à la dernière exposition de Paris. C'est un cordial agréable et savoureux, un stimulant sain composé d'ingrédients aromatiques et stomachiques, un fortifiant, et approuvé par le Comité Médical de la Louisiane. Ce Bitters est spécialement propre à l'usage des dames.
Seul agent à la Nouvelle-Orléans de la maison [illegible], pour la vente de la délicieuse bière
AURORA LAGER BEER,
en boutes et en barils.
No. 38 rue Conti, entre Decatur et [illegible] Chartres.

A Louer,
La grande et magnifique résidence No. [illegible] de l'Esplanade entre Dauphine et Bourgogne; possession le 1er octobre. S'adresser [illegible]
8juil—1m.

A VENDRE
Pour cause de santé une PHARMACIE située dans le Second District. Pour les détails s'adresser [illegible]